

« R. Je lui avais fait savoir que sa sortie devait être tenue secrète, qu'une fois hors de Metz, il devait toujours passer pour monsieur Régnier, que je lui donnerais mon passe-port et je le lui remis en effet. Il devait, une fois arrivé à Hastings, conserver l'incognito et faire connaître secrètement son arrivée à l'impératrice.

« D. Veuillez me dire, si c'est vous, qui avez émis l'avis près du maréchal d'antidater l'ordre qui l'autorisait à se rendre près de l'impératrice. Le départ du général a été décidé le 24, et l'ordre est daté du 15?

« R. Oui, je fis comprendre qu'il n'était pas désirable que la date de cette sortie concordât avec la date de mon apparition au quartier général du maréchal; qu'il ne fallait pas plus tard, suivant moi, dans l'intérêt de la politique du gouvernement impérial et des projets que nous poursuivions, que l'on pût dire que cette sortie avait eu lieu d'accord avec les autorités militaires allemandes.

« D. Il y a eu, à la suite de votre intervention auprès du maréchal, un échange de télégrammes entre lui et M. de Bismark. Veuillez me dire ce que vous savez à ce sujet.

« R. La signature du maréchal mise derrière la vue stéréoscopique, dont j'ai parlé plus haut, ne fut pas regardée par le chancelier comme une preuve de pouvoir suffisante; il envoya, pour se convaincre de la vérité de ce que je lui disais, un télégramme reproduit dans l'ouvrage du maréchal. Les télégraphes étaient dans les mains des autorités allemandes.

« A ce télégramme de M. de Bismark, envoyé par l'intermédiaire du prince Frédéric-Charles au maréchal Bazaine, celui-ci répondit par une longue lettre adressée à tort au prince. Ce dernier envoya un télégramme à M. de Bismark, ainsi conçu :

« Je ne puis répondre affirmativement à ces questions, j'ai dit à M. Régnier que je ne pouvais disposer de la capitulation de la ville de Metz. »

« D. Avez-vous annoncé au maréchal Bazaine que vous deviez revenir à son quartier général?

« R. Je n'ai eu que deux entrevues, sous les murs de Metz, avec le maréchal Bazaine : la première a eu lieu le 23 septembre 1870; il m'était impossible, ce jour-là, de prévoir que l'entrevue du lendemain 24 septembre s'effectuerait; cette seconde entrevue ne me fut accordée par le prince Frédéric-Charles que le 24 au matin, après la réception d'un télégramme daté du château de Ferrières; c'est donc le 23, après ma conversation avec le maréchal Bazaine, que je lui ai dit que, dans l'espace de six jours, il me serait possible de lui faire connaître la réponse que me ferait le ministre Bismark.

« D. Avez-vous indiqué une date pour le retour?

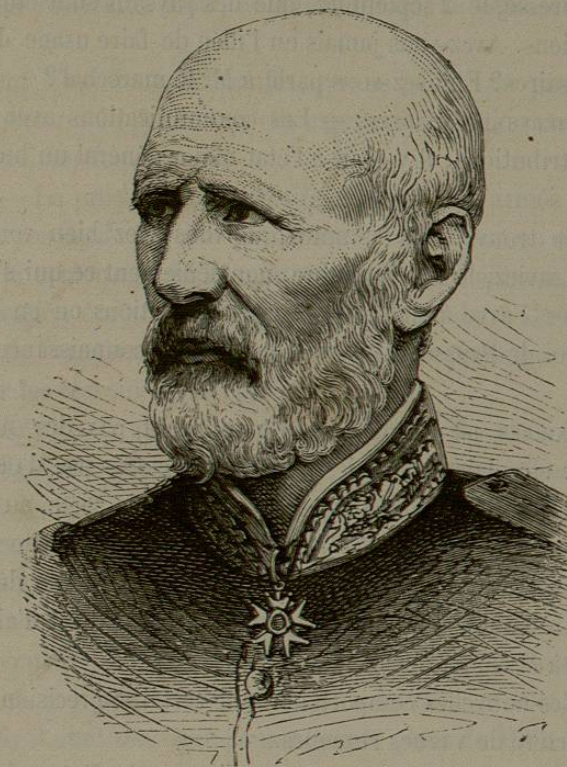
« R. La date de six jours était matériellement nécessaire pour obtenir une réponse, et il fut entendu que si, au bout de huit jours, il n'en recevait aucune, ma visite à Metz serait regardée comme n'ayant jamais eu lieu.

« D. Il paraît ressortir de votre déposition devant le rapporteur qu'il a été question, seulement dans votre dernière entrevue avec le maréchal, de la sortie des médecins luxembourgeois et d'un général français, et que la lettre du prince Frédéric-Charles, relative aux médecins de l'Internationale, fut apportée par l'officier allemand qui vous emmena le 24 septembre aux avant-postes français, tandis que le maréchal Bazaine, au contraire, persiste à affirmer qu'il fut question, dès votre première entrevue, du départ des Luxembourgeois et d'un général français.

« R. Le maréchal confond : il est bien entendu que dans ma première visite du 23 sep-

tembre, je lui ai lu ma lettre au ministre dans laquelle je demandais la sortie de Metz d'un maréchal ou du général commandant la garde impériale, mais je lui dis aussi que je n'avais pas reçu de réponse télégraphique, et que, par conséquent, ma demande devait être considérée comme non avenue.

« C'est donc seulement dans la deuxième entrevue avec le maréchal, après ma deuxième audience, 24 septembre, du prince Frédéric-Charles, qui me fit connaître l'arrivée de télégrammes, et l'autorisation de faire sortir un maréchal ou un général, que je parlai de la nécessité d'emmener un général français. »



LE GÉNÉRAL LE FLÔ.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — En ce qui concerne les opérations militaires, j'y suis resté étranger, et je n'ai aucun détail particulier à fournir à cet égard.

Quant aux communications, elles ont toujours été plus ou moins continues; cependant je dois faire observer que, dans le mois de septembre, elles ont été moins faciles que dans le mois d'août. Il arrivait encore pourtant du monde à Metz; moi-même je me suis occupé de ces communications, et j'ai proposé à M. le maréchal d'organiser un service de ballons pour envoyer des nouvelles dans l'intérieur de la France.

M. le maréchal a approuvé ce projet, et le premier ballon a dû partir vers le 14 septembre. Le dernier de ces ballons est parti le 1^{er} octobre; j'avais eu l'idée d'obtenir des

nouvelles de l'intérieur de la France, et, à force de recherches, j'avais découvert deux pigeons qu'on me dit être des pigeons voyageurs, et dans les ailes desquels je mis des instructions pour demander qu'on m'envoyât une réponse, et des renseignements sur ce qui se passait en France. Ce ballon, malheureusement, a été pris par l'ennemi; on a renvoyé ma lettre à M. le maréchal qui me l'a rendue.

Quant aux nouvelles, il en circulait dans Metz à chaque instant, et dans tous les sens. Tantôt, on disait que nos armées avaient remporté de grands avantages, tantôt on annonçait qu'elles étaient battues et qu'on allait faire la paix. On ne pouvait pas savoir d'où provenaient ces nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT. — Il résulte de diverses pièces du dossier, notamment d'un rapport de police qui vous était adressé, le 2 septembre, que des paysans sont entrés dans Metz avec des laissez-passer prussiens. Avez-vous jamais eu l'idée de faire usage de ces laissez-passer pour expédier des émissaires? En avez-vous parlé à M. le maréchal?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Les communications avec l'extérieur ne tenaient pas dans mes attributions; il y avait à l'état-major général un bureau chargé spécialement de ce service.

M. LE PRÉSIDENT. — Je trouve dans les notes que vous avez bien voulu communiquer à l'instruction, que vous saviez, le 11 septembre, non-seulement ce qui s'était passé à Paris, mais aussi que M. Jules Favre était entré en communications ou en premières relations avec les ministres du roi de Prusse. Avez-vous pu donner connaissance de ces nouvelles à M. le maréchal?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ce n'étaient pas des nouvelles officielles; c'étaient des bruits qui circulaient dans les masses. Je ne sais pas d'où venaient ces renseignements; mais nous avons été toujours tenus, en quelque sorte, au courant de ce qui se passait; tantôt on annonçait que M. Jules Favre était en négociations, tantôt que M. Thiers avait été envoyé auprès des puissances neutres pour les décider à intervenir; mais jamais on n'a pu remonter à la source de ces nouvelles. Il est d'ailleurs probable que j'ai parlé de ces bruits à M. le maréchal.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces nouvelles comportaient une certaine précision de dates et de faits et n'avaient pas le caractère de vagues rumeurs.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — J'ai voulu savoir d'où venaient ces nouvelles; jamais je n'ai pu y parvenir; une seule fois, j'y ai mis beaucoup de persistance. Ainsi, j'ai su qu'un homme était entré dans Metz, et qu'il avait raconté certains événements dans un restaurant ou dans un café, mais c'était tout. Ces bruits prenaient une certaine consistance, on ne sait comment; j'en prenais note, parce que cela était intéressant, et qu'on en avait parlé devant moi. Il est évident que M. le maréchal devait en être informé, car il y était plus intéressé que moi.

M. LE PRÉSIDENT. — Voici un fait qui se rattache assez directement aux communications avec l'extérieur. Il s'agit de la proclamation du 13 septembre, qui porte votre signature. Je vous demanderai si vous en avez connu, approuvé ou indiqué les termes, et si vous en avez suggéré quelques-uns. M. Odent a déclaré que c'était lui qui avait rédigé la proclamation que cependant il avait rédigée avec votre approbation.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Voici ce qui s'est passé à propos de cette proclamation: Lorsque les événements de Sedan et de Paris furent connus, M. le maréchal

Bazaine nous réunit et nous informa de ce qui se passait; il est probable qu'après cette entrevue, qui fut suivie d'un ordre du jour du maréchal à l'armée, le maire et le préfet — je le suppose, du moins — se concertèrent pour savoir s'il n'y avait pas lieu, de leur côté, d'adresser une sorte de proclamation à la population pour lui faire connaître les événements qu'on avait appris.

Ceci, je le répète, est une hypothèse de ma part. Toujours est-il que le préfet, M. Odent, vint me trouver dans mon cabinet et me communiqua cette proclamation; je la parcourus, et je me rappelle que j'y fis quelques changements qui portaient seulement sur des noms propres et des chiffres. Quoi qu'il en soit, dans ce moment, les nouvelles étaient tellement confuses, que je n'attachai, je l'avoue, aucune importance à la phrase de la proclamation qui disait que l'armée resterait à Metz, en attendant que la défense nationale eût organisé des armées.

Il y avait tellement d'opinions différentes, que je ne voyais pas l'importance de cette phrase, je le répète encore. Je pensais qu'elle exprimait l'opinion du maire et du préfet, et alors je visai leur proclamation.

M. LE PRÉSIDENT. — La proclamation portait ces mots: « L'armée ne vous quittera pas », et cette phrase n'est pas entièrement d'accord avec l'interprétation ou le résumé que vous nous avez donné de la conférence du 26 août, résumé qui, d'ailleurs, s'est trouvé lui-même d'accord avec l'impression éprouvée par plusieurs commandants de corps, et qui consistait à dire que le séjour de l'armée sous Metz ne devait pas se prolonger plus de douze à quinze jours pour compléter les travaux de défense de la place.

Or, cette période de douze à quinze jours étant écoulée, il y avait évidemment dans cette phrase de la proclamation l'indication d'un changement dans les dispositions de l'armée, d'un changement dans les mesures à prendre en ce qui concernait la place de Metz. Et alors je vous demande si cette phrase: « L'armée ne vous quittera pas » avait été insérée intentionnellement, dans la proclamation, et si elle avait été introduite sur vos indications, ou sur des indications émanant de M. le maréchal Bazaine?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ainsi que vous le faites très-bien observer, monsieur le président, il y avait là une situation nouvelle; en effet, la situation changeait naturellement. Le 26, il était dans ma pensée que la place de Metz, en attendant des nouvelles de l'intérieur, devait être ramenée au rôle pour lequel elle avait été créée, c'est-à-dire qu'elle devait servir de centre d'opérations à une armée dont la mission serait de défendre la Lorraine.

Quand M. le préfet Odent vint me présenter cette proclamation, des bruits tellement divers étaient répandus, que je n'attachais aucune importance à des paroles qui ne représentaient que l'opinion du maire et du préfet, et qui ne liaient nullement le commandant en chef.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est parce que cette proclamation portait non-seulement la signature des autorités de Metz, mais encore la vôtre, que je désirerais savoir si cette phrase avait été insérée par l'ordre de M. le maréchal Bazaine.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Non, monsieur le président. Je puis affirmer que M. le maréchal est resté tout à fait étranger à cette proclamation à laquelle j'attachais d'autant moins d'importance que les nouvelles qu'elle donnait à la population émanaient de bouches étrangères à l'armée et ne pouvaient lier en rien les autorités militaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Je retrouve toujours, dans vos notes journalières, que, le 28 septembre, vous aviez appris, par un officier rentrant de captivité, le commandant Bonie, que M. Thiers était parti en mission diplomatique auprès des puissances étrangères. Vous souvenez-vous d'avoir pu donner connaissance de cette nouvelle à M. le maréchal?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — M. le commandant Bonie était, sans doute, allé chez M. le maréchal, qui était la première autorité, pour lui apprendre cette nouvelle.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance de cette visite?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — J'en ai eu connaissance par cet officier qui venait du grand quartier général.

M. LE PRÉSIDENT. — Je retrouve également dans vos notes, à la date du 20 septembre, que M. Jules Favre était entré en négociations avec M. de Bismark; il n'y a pas, dans vos notes, l'indication de la source d'où vous provenait cette nouvelle.

Quant aux renseignements apportés par cet officier revenant de captivité, j'en vois bien la source, mais je n'aperçois pas comment cet autre bruit vague, qui vous indiquait une nouvelle très-précise, avait pu vous parvenir, et cependant il est d'un certain intérêt, dans la cause qui se débat, d'en connaître l'origine. Peut-être que, sur ce point, vos souvenirs pourraient éclairer le conseil?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je n'ai appris cela par aucune voie officielle.

M. LE PRÉSIDENT. — Officielle, non, mais peut-être par une autre voie.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je dis que je n'ai pas reçu ces nouvelles par la voie d'un journal. Je recevais beaucoup de monde et je constatais, au fur et à mesure que je les apprenais, les nouvelles qui me semblaient dignes d'intérêt, mais je n'ai reçu, je le répète, ces nouvelles en question par aucune voie sérieuse. Les personnes qui venaient chez moi me disaient : « On dit telle chose, » et j'en prenais note.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces communications, d'une manière générale, ne vous étaient-elles pas faites par le quartier général quand vous n'en indiquez pas la source?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Non.

M. LE PRÉSIDENT. — J'arrive maintenant à l'incident Régnier, à la connaissance que vous avez pu en avoir, et enfin à certaines circonstances qui se rattachent à l'entrée de Régnier dans Metz, et à la sortie de la ville du général Bourbaki.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Voici, en ce qui me concerne, ce que je peux dire, relativement à cet incident.

Il y avait, à Metz, sept à huit médecins de Luxembourg; ils appartenaient à la société internationale de Genève; quand ils virent que le blocus prenait un caractère tout à fait sérieux, ils vinrent me demander l'autorisation de quitter la ville. Je leur dis que cette demande ne me regardait pas, et qu'ils eussent à s'adresser à M. le maréchal; celui-ci ajourna leur départ; ils revinrent me trouver encore une ou deux fois. Je croyais cette affaire à peu près abandonnée, lorsque je reçus une dépêche télégraphique du maréchal, dans laquelle il me disait de lui renvoyer immédiatement ces médecins, ce que je fis.

Quant au départ du général Bourbaki, je l'ignorais complètement; je ne savais absolument rien de ce qui se passait au quartier général, lorsqu'il vint chez moi un général de cavalerie, le général de Clérambault, qui me dit : « Il vient de m'arriver la chose la plus étrange; j'ai été arrêté dans la rue par des gens qui m'ont demandé où était le général Bourbaki; je ne pouvais rien leur dire à ce sujet; j'ai eu de la peine à me débarrasser

d'eux et je vous demande si vous savez ce que cela signifie. » Je me mis tout de suite en quête de cette affaire, et j'ai appris qu'on avait dit que j'avais fait incarcérer le général Bourbaki à l'école d'application. Je fis voir à ceux qui colportaient ce bruit qu'il n'en était rien, et ils s'en allèrent là-dessus. Voilà tout ce que je sais de cette affaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais, par quelle source avez-vous appris ce fait que je vois mentionné dans vos notes, sans autre indication que la mission confiée au général Bourbaki était de prier l'impératrice de relever l'armée de son serment?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Lorsque le fait auquel je viens de faire allusion a eu lieu, j'allai trouver M. le maréchal et je lui dis : « Il se passe quelque chose de bien extraordinaire; on est venu me demander ce qu'était devenu le général Bourbaki; pourquoi s'est-on adressé à moi, cela ne me regarde pas. On m'a parlé aussi — c'est une rumeur répandue partout — d'un certain émissaire qui circule au quartier général. »

Le maréchal me répondit qu'en effet le général Bourbaki était allé à Hastings pour demander à l'impératrice de dégager l'armée de son serment. Telle est, je crois la réponse du maréchal.

Quant à Régnier, j'ai su, plus tard, qu'il était venu pour rapatrier les médecins luxembourgeois dont il vient précisément d'être question.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il y a une conversation de M. le général Coffinières, le 19 ou le 20, avec le directeur de la Banque de Metz, et certaines indications données par lui, relativement à des mesures à prendre pour l'encaisse métallique qui se trouvait alors dans les caisses du Trésor. Je voudrais qu'il donnât les détails de cette conversation et de ses instructions au directeur de la Banque.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le directeur de la Banque avait une somme considérable dans ses caisses, à peu près 52 millions. J'appris, je crois même par l'intermédiaire de l'état-major général, que des ordres de la Banque de France étaient venus pour rembourser ces valeurs à Paris. C'était énorme, c'était le quart des réserves de la Banque. On me dit qu'il fallait prendre des mesures générales à ce sujet, parce que la caisse générale de l'armée ne contenait qu'une somme insignifiante. Alors, j'envoyai l'ordre au directeur de conserver ces valeurs. Cela l'émut; c'était considérable, il vint me trouver, et il me dit : « Je ne puis pas faire cela, c'est une responsabilité immense; venez voir vous-même ce que c'est, et vous verrez quelles difficultés il y a, en cas de malheur, pour cacher cela. »

J'allai à la Banque, et je vis en effet 25 mètres cubes peut-être d'or ou d'argent, cela m'inquiéta un peu, car comment cacher cette somme énorme en cas d'accident fâcheux? — Les circonstances firent que, le blocus se prolongeant, la somme entière fut absorbée et entra chez les marchands de la ville, qui faisaient payer très-cher tout à l'armée (1) et même, à la fin du blocus, nous n'avions pas peut-être 10,000 francs dans nos caisses. Je réunis les banquiers de la ville, et je leur dis : « Nous avons encore quelque temps évidemment à passer ici; il faut absolument nous prêter de l'argent. Ma signature que j'offris

(1) Il y a une chose que la population de Metz ne marchandait assurément pas à l'armée, c'est son admirable dévouement pour les blessés. Toutes les maisons étaient transformées en ambulances, et les dames de la ville se disputaient l'honneur de soigner nos soldats.

Ce souvenir n'aurait-il pas dû arrêter une parole injuste, un reproche immérité qui tendrait à faire croire que le blocus a été pour cette malheureuse ville une cause de richesse!

ces messieurs ne leur paraissait sans doute pas assez forte. Je demandais un million. Ils voulurent une garantie plus grande.

Le maréchal approuva qu'on leur donnât des bons du Trésor; ils commencèrent par verser le capital à la caisse générale du Trésor, à la recette générale, et ils eurent des bons du Trésor en échange. Quand nous avons eu terminé toutes les opérations, je crois me rappeler ce chiffre, il restait *trente-sept francs* à la recette générale; les Prussiens ne voulaient pas le croire. Ils n'ont pas pu trouver autre chose, parce qu'il n'y avait que cela. Nos billets de Banque avaient été brûlés, mais tout le reste avait été payé aux entrepreneurs.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin a déposé de certaines appréhensions exprimées par vous, à l'endroit de la possibilité que l'armée prussienne fût très-rapidement sous les murs de Metz, et de l'urgence alors de mettre ces valeurs à l'abri.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Tout naturellement. Je cherchais le moyen de cacher cela. En cas d'accident, il était bien regrettable qu'ils trouvassent 50 millions dans notre caisse.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ils n'étaient pas près de les prendre encore.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Soit, mais il était toujours prudent de les sauver en attendant.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Relativement à la presse, j'ai quelques questions à adresser à M. le général Coffinières. En sa qualité de gouverneur, il avait la direction de la presse, qui était entièrement dans ses attributions. Les a-t-il exercées d'une manière permanente et en pleine liberté d'action, ou bien les communiqués qu'il faisait lui étaient-ils ordonnés?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je n'ai jamais fait de communiqués, moi; cela venait toujours du quartier général.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et la censure? Par qui les journaux étaient-ils surveillés?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Cela se faisait à mon quartier général. Ne pouvant pas tout surveiller moi-même, j'avais chargé les officiers de lire les articles, et d'en biffer ce qui était contraire à l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT. — On prétendait que vous avez supprimé certains passages de nature à rassurer plutôt qu'à donner des inquiétudes, des passages relatifs à des choses militaires et non politiques.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Ces messieurs avaient l'idée fixe de lancer des manifestes, de proclamer la République. Je leur disais : « Occupez-vous de questions de défense. » Maintenant, si mes officiers ont supprimé des articles utiles, je le regrette, mais je n'y puis rien.

M. le général Coffinières est remplacé à la barre par le général Jarras.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a seulement deux points sur lesquels je crois devoir vous entendre. Vous devez vous rappeler que le colonel Nugues avait été chargé par vous, je crois, de dicter aux officiers d'état-major un rapport rédigé par un secrétaire d'ambassade? Vous rappelez-vous quelque chose là-dessus?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je n'avais pas eu le temps de lire ce rapport, et je voulais en prendre connaissance après la dictée, quand le colonel Hugues est venu me faire remarquer que ce rapport pouvait porter atteinte au moral des personnes qui le lisaient. En effet, je

me fis des observations qui me parurent fondées, et je les portai aussitôt à la connaissance du maréchal Bazaine qui, relisant ce rapport, a été de cet avis-là dans une certaine mesure, c'est-à-dire qu'il n'a pas cru qu'il pouvait laisser ignorer aux commandants de corps les renseignements graves qui lui étaient apportés par M. Debains, mais en même temps, il a pensé que ces renseignements ne devaient pas s'étendre, et, pour cela, au lieu d'envoyer les copies textuelles aux commandants de corps, il a dit qu'on se contenterait de faire la lecture du rapport aux commandants de corps, en réservant, je crois, la fin du rapport. Voilà tout ce que je puis dire.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous souvenir de l'expédition de correspondances particulières faite par la voie de l'état-major général allemand, et de l'époque à laquelle a commencé, ainsi que celle où a cessé, sur une communication qui avait été faite, la transmission de lettres particulières par cet intermédiaire? Je trouve au dossier une lettre du général Stiehle, qui écrit, le 6 octobre, une simple note pour annoncer que le commandant en chef des troupes françaises est prié de ne plus adresser de lettres particulières à l'état-major général allemand, pour être envoyées plus loin; le commandant en chef de l'armée prussienne ne pouvant plus tolérer cette communication. — Cette communication existait-elle donc avant, et comment s'exécutait-elle?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Voici ce qui est arrivé. Vers la fin, il s'était introduit un certain relâchement dans le service des avant-postes prussiens, et les parlementaires qui arrivaient soit pour déposer les dépêches, soit pour d'autres objets, recevaient en échange des lettres qui étaient déposées par beaucoup d'officiers aux avant-postes de Moulins. Je dois même dire que cet échange, cet envoi de lettres, s'est fait pendant un certain temps à l'insu de l'état-major général, et qu'aussitôt qu'il a été connu, l'ordre a été donné de ne plus recevoir de lettres aux avant-postes de Moulins, et il a été prescrit que ces lettres particulières devaient toutes être envoyées à l'état-major général, qui les faisait lire par des officiers, afin de s'assurer qu'aucune lettre n'emportait des renseignements pouvant nuire à l'armée. Donc, le bruit s'est répandu bien vite, dans l'armée, qu'il y avait un moyen de donner de ses nouvelles aux familles, et le nombre de ces lettres s'est augmenté considérablement.

Lorsque l'état-major général allemand recevait ces lettres, naturellement il les faisait lire, pour s'assurer si les nouvelles qui s'y trouvaient ne pouvaient l'intéresser et si elles ne contenaient rien qui pût nuire à l'armée allemande elle-même. Toutefois, le nombre de ces lettres s'accrut tellement que l'état-major allemand crut devoir s'opposer à la prolongation de cet état de choses.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le service des parlementaires à Moulins-lès-Metz s'effectuait-il d'une façon régulière?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Le service des parlementaires, à partir du 3 ou du 5 septembre, s'est fait uniquement par cette ligne, et il a dû d'abord se faire pendant longtemps conformément au règlement. A quel moment a-t-on mis de côté ce règlement pour adopter un nouveau système? je ne pourrais le dire. En vertu de quel ordre, ou par suite de quelle mesure, le règlement a-t-il cessé d'être observé? je l'ignore complètement.

Il n'y aurait que la 1^{re} division du 4^e corps qui pourrait le faire connaître. Je ne l'ai su que lors de l'envoi du parlementaire qui est venu deux jours de suite et qui s'appelait, je crois, M. Régnier.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je précise ma question. Étiez-vous informé de l'arrivée de chaque parlementaire ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Avant le 25 septembre, c'est-à-dire avant le moment où les officiers de l'état-major général ont pris le service des parlementaires, je n'en sais rien. Je ne puis dire si j'en ai été informé chaque fois.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas souvenir que le 4^e corps vous rendit compte, en un mot, du mouvement des parlementaires ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — En tout cas, on ne m'en rendait pas compte par écrit.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est ce qu'on désirait savoir.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ainsi, l'état-major général n'a pas gardé trace de l'exécution de ce service ? Il le connaissait plutôt par oui-dire qu'autrement ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Il le connaissait surtout parce que ces parlementaires arrivaient directement chez M. le maréchal ; tout ce que je puis dire, c'est que, lorsque M. le maréchal recevait des dépêches qui concernaient l'état-major général, celui-ci en était informé.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — L'état-major général peut-il constater le nombre des parlementaires qui se sont présentés aux avant-postes du 4^e corps ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Il ne le peut pas avant le 25 septembre ; depuis cette date, on pourrait y arriver, mais une enquête serait nécessaire ; il faudrait appeler tous les officiers qui ont pris part à ce service.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui paraît positif, c'est que le 4^e corps n'a pas rendu compte du service des parlementaires, pendant qu'il lui a été confié.

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Le 4^e corps a cru inutile de m'en rendre compte, parce que les parlementaires arrivaient directement chez le maréchal.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il n'y a pas eu d'ordre donné à cet égard ?

M. LE GÉNÉRAL JARRAS. — Je ne le crois pas ; s'il avait été donné quelque ordre de ce genre, il se retrouverait au dossier ; mais ma mémoire ne m'en rappelle aucun.

M. ARNOUS-RIVIÈRE, officier démissionnaire. — J'avais formé avec l'autorisation de M. le maréchal plusieurs compagnies de partisans. J'eus l'occasion de rendre quelques services en éclairant l'armée dans les diverses batailles qui furent livrées autour de Metz dans le courant d'août. Le 1^{er} septembre, au soir, je fus placé sous les ordres du général de Cissey qui commandait la 1^{re} division. J'ai occupé Moulins-lès-Metz pendant tout le reste du siège. M. le général de Cissey mit sous mon commandement les quatre compagnies de partisans de sa division, et, plus tard, quatre autres compagnies de ligne, une compagnie du 20^e chasseurs, un détachement du 2^e hussards et un détachement du génie. Avec ces troupes, je suis resté à Moulins-lès-Metz ; nous n'avons pas cessé de gagner du terrain sur l'ennemi ; nous avons occupé Maison-Neuve, Moulins-Longeau et Sainte-Ruffine, où nous sommes restés jusqu'à la fin de la campagne.

D'après les ordres du général de Cissey, nous nous sommes couverts par des tranchées-abris, où nous sommes restés jusqu'à une demi-portée de fusil en avant de Sainte-Ruffine. Les communications s'étant établies par la route d'Ars à partir du 11, comme je commandais les postes les plus avancés de cette route, je me suis trouvé en relation avec les parlementaires.

La première personne qui entra dans nos lignes fut le colonel des lanciers Bonie, qui m'annonça la désastreuse bataille de Sedan.



GAMBETTA.